



Recommandation 2143 (2018)¹

Protéger et promouvoir les langues des signes en Europe

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire renvoie à sa [Résolution 2247 \(2018\)](#) «Protéger et promouvoir les langues des signes en Europe», dans laquelle elle invite les États membres à reconnaître officiellement les langues des signes en tant que langues naturelles des communautés sourdes et vecteur d'inclusion des personnes sourdes au sein de la société.
2. L'Assemblée rappelle les obligations découlant de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par 46 États membres du Conseil de l'Europe, qui appelle aussi à une reconnaissance officielle des langues des signes par les États.
3. Les réponses du Comité des Ministres aux Recommandations de l'Assemblée [1492 \(2001\)](#) sur les droits des minorités nationales et [1598 \(2003\)](#) sur la protection des langues des signes dans les États membres du Conseil de l'Europe ont été adoptées quelques années avant l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les avancées ont été rapides ces dernières années dans ce domaine et la question du statut des langues des signes se pose à nouveau à la lumière de ces développements.
4. L'Assemblée invite par conséquent le Comité des Ministres:
 - 4.1. à porter la [Résolution 2247 \(2018\)](#) à l'attention des gouvernements des États membres;
 - 4.2. à créer un groupe de travail sur le statut et la protection des langues des signes dans les États membres du Conseil de l'Europe en vue de l'éventuelle rédaction de normes en matière de protection des langues des signes;
 - 4.3. à demander au Comité d'experts de la Charte des langues régionales ou minoritaires (COMEX) de proposer aux États qui le souhaitent de fournir des informations sur le statut et la protection des langues des signes lors des visites de suivi.

1. *Texte adopté par la Commission permanente*, agissant au nom de l'Assemblée, le 23 novembre 2018 (voir [Doc. 14660](#), rapport de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, rapporteure: M^{me} Miren Edurne Gorrotxategui).

